



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 89755

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les conclusions du rapport n° 1717 déposé par la mission d'information parlementaire sur la sécurité du transport aérien de voyageurs le 7 juillet 2004. Il le prie de bien vouloir lui indiquer s'il envisage, comme ce rapport le propose, d'augmenter les efforts consacrés à la recherche dans le domaine aéronautique, notamment pour la construction des aéronefs et pour le développement des équipements embarqués et au sol, en coordination avec le programme communautaire cadre de recherche et de développement, afin de soutenir les industriels dans leurs efforts d'amélioration de la sécurité.

Texte de la réponse

La sécurité du transport aérien est une priorité du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. À ce titre, elle est, à côté de la réduction des nuisances environnementales, l'un des principaux axes soutenus par le biais du programme de soutien à la recherche aéronautique mis en oeuvre par la direction des programmes aéronautiques et de la coopération de la direction générale de l'aviation civile. Environ 20 % du budget « recherche » de cette direction est ainsi consacré à des opérations contribuant directement à l'amélioration de la sécurité des aéronefs et du transport aérien. De manière générale, l'industrie aéronautique est un secteur très dynamique de notre économie et constitue une activité stratégique pour la France, que ce soit en termes de croissance et de développement économique, d'emplois ou d'équilibre des échanges. Depuis son origine, cette industrie est confrontée à des défis technologiques sans cesse renouvelés. Aujourd'hui, ceux-ci se posent en termes de croissance des besoins de transport aérien, de sécurité et de respect de l'environnement. Un budget suffisant doit donc être consacré à la recherche et au développement des technologies qui seront utilisées sur les futurs avions. Cette préoccupation est prise en compte par le ministère des transports dans la préparation de la prochaine loi de finances. Par ailleurs, la Commission européenne a fait part de ses propositions pour le prochain programme communautaire de recherche et développement, qui couvrira la période 2007-2013. L'aéronautique figure parmi les priorités affichées par la France pour ce programme et le ministère des transports veille à ce que le budget qui lui sera alloué soit à la mesure des enjeux de ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89755

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 3007

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6654